

L'émergence d'un libéralisme disciplinaire :

Compte rendu du livre de Grégoire Chamayou,

La société ingouvernable

samedi 9 février 2019, par Michel Cabannes

Grégoire Chamayou, agrégé de philosophie et chercheur au CNRS, publie *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire* (Paris, La Fabrique, 2018), un ouvrage important sur l'histoire philosophique du néolibéralisme. La trajectoire néolibérale plonge ses racines dans la « crise de gouvernabilité » des années 1960-1970 (André Gorz, 1988 ; Michel Foucault, 2004). Les milieux conservateurs, qui y voyaient le signe d'une « société ingouvernable », ont lancé une contre-offensive théorique et pratique, préparée dans les années 1970 et déployée dans les années 1980, afin de discipliner les individus et les États et de les soumettre à la logique du marché. « *L'État providence comme base matérielle de l'hégémonie, l'intervention publique comme mode de régulation sociale, la démocratie représentative comme dialectique de la société civile et de l'État : tout cela allait devoir être remis à plat* » (p. 212).

L'auteur analyse d'abord de façon détaillée la mutation néolibérale au niveau des entreprises. Il apporte des informations précieuses sur la contre-offensive sociale au sein des firmes, sur les fondements de la révolution managériale néolibérale, sur la diversité des projets de rénovation de la gestion et sur les tactiques des firmes pour éviter les réglementations publiques. Il présente une enquête historico-philosophique sur l'évolution de la pensée managériale dominante dans les milieux dirigeants. C'est un travail très documenté basé sur des sources multiples puisées surtout aux États-Unis (ouvrages, entretiens, comptes rendus de réunions, communications internes).

L'auteur explore ensuite l'émergence du « libéralisme autoritaire » au plan politique, plus rapidement mais de manière convaincante. Ce concept associe le libéralisme économique et l'autoritarisme politique. L'expression fut utilisée initialement pour qualifier le projet de Karl Schmitt durant l'entre-deux-guerres. Cela implique un État contraint au plan économique et contraignant au plan social, les deux aspects se conjuguant pour imposer la logique du marché à la société.

Le néolibéralisme en entreprise : contre-offensive sociale et managériale

Grégoire Chamayou analyse le contre-mouvement organisé en riposte aux revendications sociales croissantes, aux dérives managériales, aux mobilisations écologistes et aux réglementations sociales et environnementales des années 1970.

- **La contre-offensive pour l'insécurité économique et sociale**

La contre-offensive sociale visait à en finir avec l'effervescence des années 1960-1970. Les intellectuels liés aux milieux d'affaires craignaient la destruction à terme du système de libre entreprise et jugeaient la combativité ouvrière responsable de la hausse du coût du travail et de la chute du taux de profit. Certains dirigeants, notamment chez Ford, déploraient « un affaiblissement général de la tolérance à la frustration » chez les employés (p. 25).

Parmi les stratégies envisageables pour discipliner les salariés, on a écarté l'intensification de la discipline, qui risquait de provoquer une révolte ouverte, et le recours à des formes de participation des salariés, qui pouvait se révéler dangereux. On a choisi de laisser jouer à plein l'insécurité économique au dehors de l'entreprise, pour obtenir la soumission au pouvoir disciplinaire au dedans. En plus de la montée du chômage au début des années 1980, le démantèlement des amortisseurs sociaux devait servir à raviver les vieilles peurs de la précarité. Une guerre aux syndicats a été menée par de grandes entreprises utilisant des « unions busters » (« flingueurs de syndicats ») et organisant des séminaires pour leurs managers (« Les syndicats : comment les éviter, les vaincre, s'en débarrasser »). Le dirigeant syndical Douglas Fraser déclarait lucidement en 1978 : « *Les dirigeants de la communauté du business ont aujourd'hui choisi à quelques rares exceptions près de mener dans ce pays une guerre de classe unilatérale, une guerre contre les travailleurs, contre les chômeurs, les pauvres, les minorités (...). Aux États-Unis, les dirigeants de l'industrie, du commerce et de la finance ont rompu et rejeté le pacte fragile, non écrit, qui a sous-tendu une ère à présent révolue de croissance et de progrès*

» (p. 32).

La révolution managériale a établi de son côté l'hégémonie de la valeur actionnariale. Les néolibéraux critiquaient l'autonomisation des managers, la séparation de la propriété et du contrôle. Les théories de la valeur actionnariale ont justifié un changement de cap. On a choisi de discipliner les managers en réalignant leur gestion sur les intérêts des actionnaires. Cela passait d'abord par des incitations financières (systèmes de compensation incitatifs, stock options). Cela passait aussi par la contrainte des marchés financiers : la théorie de la firme axée sur le contrôle des managers par les marchés boursiers (Henry Manne, 1965) justifiait la dérégulation pour maximiser l'effet disciplinaire, faciliter les rachats hostiles et les fusions-acquisitions conduisant à des restructurations et des licenciements massifs.

Cette rupture sociale et managériale a produit un basculement au détriment des salariés. « *La classe ouvrière américaine, dans ses fractions les plus organisées, les plus syndiquées, celles qui s'étaient montrées la plus remuantes dans la décennie précédente, fut laminée. Combinée à la récession et aux effets de la concurrence internationale, la discipline économique imposée par les marchés boursiers fut bien plus efficace en la matière que tous les « unions busters » réunis* » (p.6 1). L'auteur considère également que ce grand tournant a influencé la psychologie des nouvelles générations : « *Les générations qui sont nées après 1973, celles qui ont grandi à l'ère de la « crise » perpétuelle (...) ont réappris à avoir peur. Un retournement historique qui pourrait aussi se lire comme une sorte de psychothérapie de groupe, une rééducation de masse à la « tolérance à la frustration* » (p. 30).

- *Le libéralisme pragmatique du monde des entreprises*

L'auteur montre que la bataille culturelle menée face aux contestations externes a été pragmatique, différenciée en fonction des objectifs et des situations. Les conceptions des finalités de l'entreprise ont été contrastées, depuis l'objectif unique du profit (M. Friedman) jusqu'à la responsabilité sociale de l'entreprise. « *Le paradoxe, c'est qu'au moment même où les théories néolibérales de la firme nient les rapports de pouvoir et rejettent en bloc la notion de responsabilité sociale des entreprises, les conseillers de ces mêmes entreprises font tout le contraire* » (p. 137). La « théorie des parties prenantes » a tenté une synthèse combinant un aspect éthique et un aspect stratégique. Les firmes utilisent des tactiques différenciées face aux contestataires (coopération avec les réalistes, dialogue avec les idéalistes, isolement des radicaux, ralliement des opportunistes). Elles recourent volontiers au dialogue comme stratégie de pouvoir, à cause de ses multiples fonctions (renseignement, cantonnement, diversion, cooptation, disqualification, légitimation). Elles développent de plus en plus des stratégies d'anticipation du « management des problèmes. »

Les milieux d'affaires ont contesté les réglementations protectrices des salariés, des consommateurs et de l'environnement des années 1960-1970. Ils ont cherché à promouvoir tous les substituts possibles à la réglementation

publique contraignante. La « soft law » a été l'instrument majeur d'une stratégie d'évitement de la régulation. Les codes de conduite des firmes multinationales ont servi d'armes défensives ou offensives contre les réglementations. L'approche coûts-bénéfices a été utilisée pour contester l'intérêt de certaines normes. Le « néolibéralisme éthique » a préconisé la responsabilisation pour éviter la régulation, faisant des choix individuels une alternative à l'action politique.

L'auteur souligne le caractère composite du contre-mouvement. « *Notre ère est néolibérale certes, mais d'un néolibéralisme bâtard, ensemble éclectique et par bien des aspects contradictoire, dont les synthèses étranges ne s'éclairent que par l'histoire des conflits qui ont marqué sa formation* » (p. 10). La théorie économique et la pensée stratégique de l'entreprise divergent, car la gouvernance néolibérale d'entreprise crée des dégâts sociaux et environnementaux suscitant des contestations auxquelles le management doit répondre par des stratégies *ad hoc*. Toutefois, la portée de cette diversité ne doit pas être majorée car « libéralisme pragmatique », au niveau surtout des discours, n'empêche pas la poursuite du renforcement de l'hégémonie actionnariale dans la réalité.

Le libéralisme autoritaire de l'État : économie libre et démocratie contrainte

Grégoire Chamayou montre dans un second temps qu'au niveau de l'État, les intellectuels conservateurs ont formulé des analyses et à des prescriptions qui rejoignent des conceptions plus anciennes relevant du « libéralisme autoritaire ».

- *Les origines du libéralisme autoritaire*

Les intellectuels proches du monde économique ont préconisé des limites à la démocratie pour résoudre la crise de gouvernabilité, « détronner la politique » et faire prévaloir le marché. Le rapport pour la Commission trilatérale sur la crise de la démocratie (S. Huntington, M. Crozier et Wanatuki J., 1975) a mis en cause les excès de la démocratie. Les multiples revendications auraient surchargé le système politique, étendu ses fonctions et sapé son autorité. « *La crise de gouvernabilité de la démocratie se manifestait non par un repli mais par un expansionnisme de l'activité gouvernementale* » (p. 206). Les gouvernants étaient jugés trop perméables aux groupes de pression ; l'État keynésien et les mouvements sociaux alimentaient une inflation des attentes sociales. S. Huntington préconisait la modération de la démocratie et pronostiquait un tournant autoritaire (S. Huntington, 1974). Pour les conservateurs, la « crise de gouvernementalité » était liée aux défauts de la démocratie-providence générant l'extension des budgets publics. Pour l'École des choix publics, la démocratie représentative, vue comme un marché politique, poussaient à la croissance de la dépense publique. Ces idées se trouvaient déjà au début des années 1940 chez F. Hayek (*La route de la servitude*, 1944), L. Von Mises (*Le gouvernement omnipotent*, 1944) et J. Schumpeter (*Capitalisme, socialisme et démocratie*,

1942).

D'après G. Chamayou, l'origine de cette approche se situe chez Karl Schmitt, dont la critique de la dérive de la démocratie a inspiré Hayek (F. Hayek, 1979). Pour Schmitt, la démocratie conduit de « l'État neutre » à « l'État total » intervenant dans tous les domaines de la vie (Jean-Pierre Faye, 2013). L'État pluraliste devient « État total », non pas par puissance mais par faiblesse, car il est sommé de répondre aux multiples exigences de la société. Dans son discours au patronat allemand de 1932, Schmitt préconisait un État fort, puissant au plan militaire et médiatique, et respectueux de la liberté des entreprises. Le juriste social-démocrate Hermann Heller (1933) vit dans ce discours l'invention du « libéralisme autoritaire », libéral au plan économique et autoritaire au plan social. C'est un État fort « *contre les revendications démocratiques de redistribution sociale, mais faible dans sa relation au marché* » (Wolfgang Streek, 2015).

Le « libéralisme autoritaire », que l'auteur définit seulement dans la conclusion, comporte deux aspects : l'aspect libéral, qui implique une délimitation sévère de la sphère de l'État en matière économique, et l'aspect autoritaire, qui implique un État fort pour se délester des pressions populaires en restreignant les moyens de pression sur les choix publics. C'est en quelque sorte un État fort pour une économie libre.

- *Les déclinaisons du libéralisme autoritaire*

L'option d'une dictature politique n'est envisagée, à titre d'ailleurs provisoire, que par certains néolibéraux, comme Friedman et Hayek (qui ont soutenu Pinochet au Chili), pour lesquels la liberté économique est impérative, alors que la liberté politique est optionnelle. « *Personnellement, je préfère un dictateur libéral à un gouvernement démocratique sans libéralisme* » (F. Hayek, Entretien à *El Mercurio*, 12 avril 1981).

L'option d'une constitution limitant la marge de manœuvre des gouvernements en matière économique est plébiscitée par de nombreux néolibéraux (dont F. Hayek et P. Buchanan). Les restrictions de la liberté d'action des gouvernements par des normes (ex. fiscalité, dépenses, équilibre budgétaire) pour empêcher les politiques discrétionnaires, se retrouvent dans les traités de l'Union européenne.

L'option de la « micropolitique », préconisée par le groupe de Saint Andrew en Écosse, contourne les oppositions en évitant un choc frontal. Cette méthode politique fait en sorte que des micro-choix individuels travaillent involontairement à créer un ordre social que les individus n'auraient sans doute pas choisi globalement. La privatisation d'un service le fait sortir du monde politique pour le placer dans le monde économique, où il est assujéti à des disciplines de marché plus fortes que la régulation par la loi. La dérivation de la demande vers le secteur privé évite de frustrer les demandes politiques et résout le problème de la surcharge de la demande. La privatisation produit un ré-ordonnement des revendications dans la société. Cette « politique du capricorne » (ainsi qualifiée par l'auteur) est efficace. « *Une fois la libéralisation actée, ce sont les individus*

eux-mêmes par leurs micro-choix de consommateurs qui deviennent les moteurs du changement » (p. 234)

L'option de la contrainte exercée par la pression des marchés sur les politiques publiques est en apparence la moins autoritaire. Elle est devenue possible avec la mondialisation, la dérégulation financière et le recours croissant des États aux financements privés. « *Le marché fournit (...) un principe très efficace de limitation du pouvoir, parce qu'il constitue une instance de régulation qui échappe à la prise des différents agents* » (B. Manin, 1984). Pour le néolibéralisme, le marché, comme principe d'ordre, fournit ainsi la solution globale à la crise de gouvernabilité.

Au total, Grégoire Chamayou fait doublement progresser la connaissance du néolibéralisme, un sujet faisant souvent l'objet de confusions surtout à propos du rôle de l'État. D'une part, il apporte de nombreuses informations sur les caractéristiques de la contre-offensive sociale et managériale néolibérale au niveau des entreprises, en soulignant ses lignes de force, son pragmatisme et sa diversité. D'autre part, au niveau de l'État, il retrouve le concept de « libéralisme autoritaire » dont il retrace la généalogie et explicite la logique : la cohérence entre le libéralisme économique et un « État fort » pour discipliner l'ordre social.

Bibliographie

- Chamayou G., 2018, *La société ingouvernable, Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique.
- Crozier M., Huntington S. et Watanuki J., 1975, *The crisis of democracy, Report of the governability of democracies to the Trilateral Commission*, New York University Press.
- Gorz A., 1988, *Métamorphose du travail, Quête de sens, Critique de la raison économique*, Paris, Galilée.
- Faye J.-P., 2013, *L'État total selon Karl Schmitt, Ou comment la narration engendre des monstres*, Paris, Germina.
- Foucault M., 2004, *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Hayek F., 1979, *Droit, législation et liberté*, vol 3, *L'ordre politique d'un peuple libre*, Paris, PUF.
- Heller H., 1933, « Autoritarer liberalismus », *Die Neue Rundschau*, vol. 44.
- Huntington S., 1974, « Postindustrial politics : how benign will it be ? », *Comparative Politics*, vol 6, 2, janvier.
- Manin B., 1984, « Les deux libéralismes : marchés et contre-pouvoirs », *Intervention*, n° 9, mai-juillet.
- Manne H., 1965, « Mergers and the market of corporate control », *The Journal of political economy*, vol 73, 2, avril.

Streeck W., 2015, « Heller, Schmitt and the euro », *European law journal*, vol. 21, 3, mai.